

Révision de l'ombudsman du reportage *Le mur de Bil'in*, diffusé à l'émission *Une heure sur Terre*, le 20 novembre 2009

SOMMAIRE

L'organisme pro-israélien HonestReporting Canada estime que le reportage *Le mur de Bil'in*, diffusé à l'émission *Une heure sur Terre* le 20 novembre 2009, présente une « image déformée, déséquilibrée et injuste » du différend et omet le point de vue d'Israël.

J'ai conclu que le reportage de l'émission *Une heure sur Terre* respecte, dans son ensemble, les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada¹.

LA PLAINTÉ

Le groupe de surveillance des médias HonestReporting Canada estime que l'émission *Une heure sur Terre* a présenté une « image déformée, déséquilibrée et injuste » du conflit en Cisjordanie entre les Palestiniens de Bil'in et la colonie juive de Modi'in Illit. HonestReporting est d'avis que le reportage *Le mur de Bil'in*, diffusé le 20 novembre 2009, aurait dû faire état des « politiques énoncées, de la perspective et des préoccupations sécuritaires de l'État d'Israël ». Le groupe de pression énumère ses points de désaccord en 10 pages.

La direction de l'information a défendu ce reportage en répondant notamment que :

- Les motifs de construction du mur ont déjà été abordés dans le passé. Cette fois, ce n'était pas l'angle choisi.
- La communauté internationale et ses instances juridiques considèrent qu'Israël « occupe » et « colonise » la Cisjordanie.
- La question de la propriété des terres en litige n'est pas tranchée, et le journaliste s'est vu refuser toute entrevue avec le promoteur.
- Le reporter a mentionné les actes de provocation des manifestants.

LA RÉVISION²

J'ai lu le jugement de la Cour supérieure du Québec. J'ai analysé le reportage de Luc Chartrand, la discussion qu'il a eue par la suite sur le plateau avec l'animateur d'*Une heure sur Terre*, et la présentation que Radio-Canada.ca a faite.

http://www.radio-canada.ca/emissions/une_heure_sur_terre/2009-2010/Reportage.asp?idDoc=96710

¹ *Normes et pratiques journalistiques* de CBC/Radio-Canada (NPJ) : <http://cbc.radio-canada.ca/responsabilite/journalistique/index.shtml>

² Le mandat de l'ombudsman : <http://www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/>

Le journaliste Luc Chartrand a conservé une saine distance critique face à la stratégie « non violente » mise de l'avant par les Palestiniens de Bil'in et leurs sympathisants étrangers. Non seulement le reporter a bien montré le contraste entre la réalité et le documentaire engagé sur la résistance à la colonisation israélienne (*Bilin Against the Wall*), mais il a également constaté qu'on lançait des pierres dans une manifestation « non violente », et il a posé des questions sur cette contradiction au conseiller municipal de Bil'in.

De plus, le récit Web de Luc Chartrand, intitulé *Comment je suis devenu un blessé du conflit israélo-palestinien*³, illustre éloquemment la récupération de ces manifestations hebdomadaires mises en scène pour les caméras de télévision.

Luc Chartrand raconte qu'il a été décrit comme un « blessé » dans un blogue sympathique aux manifestants. Pourtant, de son propre aveu, une bombe lacrymogène l'avait tout au plus pincé dans les côtes.

Le journaliste a également démontré une sensibilité aux conséquences du conflit sur les simples citoyens israéliens en incluant dans son reportage ce cri du cœur d'un soldat :

SOLDAT ISRAÉLIEN : « Je suis un soldat. Nous sommes des êtres humains. Vous essayez de nous présenter comme des monstres alors que nous ne faisons que notre travail. Tout le monde en Israël veut vivre en paix, voir ses enfants jouer dans le jardin et aller à l'école. »

Le plaignant aurait voulu que le journaliste rappelle qu'Israël a érigé le mur de séparation pour mettre fin aux attaques suicides des extrémistes palestiniens. La difficulté, dans cette région du monde, est que le moindre choix de mots, d'images, chaque « omission », devient un argument de l'un des deux camps pour affirmer que le reportage est biaisé. L'histoire de ce conflit est complexe, un seul reportage ne peut tout dire. Les motifs qui ont amené la construction de la barrière de 700 kilomètres sont importants, certes, mais on pourrait argumenter aussi qu'il aurait fallu décrire les conditions de vie des Palestiniens ou rappeler que la Cour internationale de justice a conclu que l'érection du mur était contraire au droit international.

Dans ce cas-ci, il me semble que les préoccupations de sécurité de l'État d'Israël sont connues du grand public. Elles ont été décrites dans le passé à l'antenne de Radio-Canada, qui n'a pas manqué de rapporter les actes terroristes à l'encontre des Israéliens.

Je comprends que les mots « colonisation » et « occupation » israélienne déplaisent à HonestReporting, car ils ont une connotation péjorative. Toutefois, il s'agit de réalités reconnues, et les journalistes n'ont pas à éviter ces expressions. L'État d'Israël préfère parler d'implantation juive et de territoires contestés, mais il s'agit de son point de vue.

³ http://www.radio-canada.ca/emissions/une_heure_sur_terre/2009-2010/Exclusif.asp?idDoc=94056

J'ai lu le jugement de la Cour supérieure du Québec sur la requête de Bil'in⁴. Le journaliste résume honnêtement les conclusions du juge Louis-Paul Cullen. Il est vrai que le magistrat écrit aussi que la famille Yassin n'a pas de preuve de propriété. Le promoteur non plus n'a pas fourni de contrat d'achat en bonne et due forme. Que doit faire le journaliste face à une telle situation? Ne croire personne sur parole et parler de prétention des parties, et non de faits. Voici comment Luc Chartrand résume le point de vue des protagonistes israéliens et palestiniens dans son reportage :

1^{RE} NARRATION : « Il [Moshe Manies] croit que le terrain sur lequel son logement a été construit a été dûment acheté par les promoteurs israéliens aux anciens propriétaires, des Arabes palestiniens ».

LUC CHARTRAND : « Et Green Park vous a montré des documents montrant qu'ils avaient acheté des Arabes? »

MOSHE MANIES : « Oui, absolument. »

2^E NARRATION : « Ces constructions se trouvent précisément sur les terres de la belle-famille de Mohammed : la famille Yassin. Depuis cinq ans, les Yassin se battent pour récupérer leurs terres qui jamais, disent-ils, n'ont été vendues. »

Il est vrai que dans la deuxième narration, le journaliste aurait dû être moins affirmatif dans sa première phrase, mais, presque immédiatement, il corrige le tir en attribuant cette affirmation à la famille Yassin.

Au-delà du débat sur la légalité de la vente des terres palestiniennes de Bil'in à un promoteur israélien, la légitimité de la poursuite de la colonisation juive en Cisjordanie est contestée, même par le plus fidèle allié de l'État hébreu, les États-Unis. Le sujet du reportage m'apparaît donc d'actualité et la discussion qui suit, sur l'absence de solution et le blocage du processus de paix, tout à fait appropriée.

Conclusion

Le reportage de l'émission d'*Une heure sur Terre* respecte, dans son ensemble, les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada
2010-02-11

4

<http://www.jugements.qc.ca/php/decision.php?liste=43251961&doc=D53734DEA4282289686E84F186EC76AC93A08442210F425570CD80F609A9A443&page=1>